

TRANSPORT MARITIME : Corsica Ferries conteste cinq contrats de délégation de service public corse

La compagnie maritime [CORSICA FERRIES](#) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) a déposé un recours devant le tribunal administratif de Bastia contre chacun des cinq contrats de sept ans attribués le 20 décembre à ses concurrents [CORSICA LINEA](#) et [LA MERIDIONALE](#) par l'Assemblée de Corse entre Marseille et cinq ports corses. La compagnie, qui n'avait pas présenté de dossiers contrairement aux appels d'offres précédents, conteste la procédure sur le fond estimant que des éléments de l'appel d'offres sont « anticoncurrentiels ». www.corsica-ferries.fr